

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 15

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAPITTE & Co,  
Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

**SAMUR :**  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
**Poste :**  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

### On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Richier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Août 1878.

## Bulletin politique.

Nous n'avons jamais été dupes des étalages de vertu déployés chaque jour sous nos yeux par le parti républicain, ni des grands mots par lesquels il essaie toujours de masquer ses plus mauvaises passions.

Nous avons déploré comme un symptôme d'anarchie révolutionnaire ses invalidations, ses enquêtes inquisitoriales, ses bruyantes incrépations contre la candidature officielle, les affiches blanches, le *Bulletin des Communes* et contre toutes les œuvres du ministère de Broglie ; mais nous n'avons jamais voulu descendre jusqu'à discuter sérieusement avec eux, sachant bien que, dès qu'ils en trouveraient l'occasion, ils feraient eux-mêmes, dans une large mesure, tout ce qu'ils reprochaient à leurs adversaires.

Ils ont, à cet égard, dépassé notre attente, et nous avons aujourd'hui le choix des griefs.

Si le gouvernement du 16 Mai employait au service de sa politique le *Bulletin des Communes*, celui du 13 Décembre fait servir au même usage le *Bulletin français*, qui est aujourd'hui son organe officiel et qui vient de publier *in extenso* le manifeste des gauches ayant pour but d'influencer les électeurs en vue des futures élections sénatoriales.

Cette publication, répandue à grands flots dans les départements par le ministère lui-même, inspire à notre estimable confrère, l'*Avenir de l'Ouest*, les très-judicieuses réflexions suivantes :

« Pour mieux accentuer le caractère officiel des deux documents, le journal officiel du soir les intitule : *Manifeste des Sénateurs*, *Manifeste des Députés*, comme si tous les sénateurs et tous les députés avaient délibéré pour en approuver la rédaction et la publication.

« Il y a, par cette insertion au *Journal officiel*, une scandaleuse immixtion du gouvernement dans la direction de la lutte électorale. On ne pourra nier, cette fois, que le gouvernement mette à la disposition d'un parti les moyens de propagande, de publicité et d'influence dont il dispose. »

Devant ce fait patent, public, officiel, que deviennent les récriminations des républicains contre les agissements du 16 Mai, que deviennent leurs invalidations, que deviennent leurs enquêtes fondées sur ces agissements ?

Comment ne comprennent-ils pas qu'il est impossible qu'on les prenne au sérieux, et qu'on ne peut répondre que par l'ironie aux foudroyantes catilinaires qu'ils lancent à tout propos contre le parti modéré ?

Comme le fait observer, avec beaucoup de raison, notre honorable confrère le journal la *Patrie* :

« Les ministres, comme les sous-ministres, préchent officiellement la neutralité à leurs subordonnés de toutes classes.

« Malheureusement, les faits viennent démentir leurs paroles ; et, chaque jour, nous acquérons la preuve matérielle qu'en aucun temps, la pression électorale n'a été aussi audacieuse. »

Et, pour preuve, notre confrère cite fort à propos l'exemple de M. Millet, maire d'Orange depuis cinq ans, qui vient d'être arbitrairement révoqué ainsi que son conseil municipal, pour faire place à une commission agréable aux radicaux.

Dans la très-noble et très-énergique protestation adressée par cette victime de l'arbitraire au ministre de l'intérieur, nous remarquons les graves reproches suivants :

« Il serait juste qu'on sût quelle impérieuse nécessité vous a commandé de briser un conseil municipal auquel vous ne reprochez rien, tandis que d'autres restent debout qui bravent votre autorité.

« Il serait équitable surtout que l'on sût pourquoi vous l'avez remplacé par une commission municipale dont l'unique but, ainsi que le porte votre décret, est de procéder à des élections nouvelles où vos commissaires seront candidats. . . .

« Il y a là un fait de pression électorale et de candidature officielle dont aucun gouvernement n'avait encore donné l'exemple. »

Par ce trait isolé on peut juger de ce qui se passe dans tous les départements : *Ab uno disce omnes.*

Mais ce qui sera pour nous et probablement pour nos lecteurs un perpétuel sujet d'étonnement, c'est l'aplomb avec lequel la commission Albert Grévy poursuit son enquête inquisitoriale à travers les départements, quand il serait si facile de confondre tous les inquisiteurs avec ces simples mots : « Et vous ! »

Nous ne donnerons jamais d'autre conseil à ceux qui auraient à répondre à des griefs républicains.

« Et vous ! » répond à tout, c'est l'abrégé de la fameuse parabole : « Regardez donc la poutre qui est dans votre œil, avant de chercher la paille qui pourrait être dans le mien ! »

## Chronique générale.

Obéissant aux ordres de M. Gambetta, M. Dufaure est en train de bouleverser le personnel judiciaire. Les capacités, les services rendus sont des titres médiocres à sa faveur. Il donne de l'avancement à tel magistrat parce qu'il est républicain et frappe cet autre de disgrâce parce qu'il est conservateur. On pourrait croire que, dans la pensée de M. le ministre de la justice, la magistrature est tenue de juger d'après ses opinions politiques et non plus d'après sa conscience et la loi.

Le mouvement judiciaire publié l'autre jour par l'*Officiel*, malgré son étendue et son caractère d'implacabilité à l'égard des magistrats conservateurs, ne semble nullement devoir satisfaire les gauches. Il y a trop de mutations et pas assez de révocations pures et simples ; or, des révocations seules peuvent créer les vides où les notabilités parlementaires ont tant d'avocats sans causes à caser. En attendant, M. Dufaure ne paraît pas au bout des critiques et des attaques qui lui étaient prodiguées depuis quelque temps.

On croit, du reste, — et ceci devrait calmer un peu les impatientes, — que plusieurs chefs magistrats frappés n'accepteront pas leur disgrâce et y répondront par l'envoi de leurs démissions « fortement motivées. »

## L'ANNIVERSAIRE DU 10 AOUT.

La journée néfaste du 10 août 1792 a été célébrée dimanche à la salle Gagny, à Montparnasse, dans un banquet de 150 couverts organisé et présidé par un énergumène du nom de Gasnier, dont le discours extravagant a été dépassé et effacé par les insanités d'un fou nommé Calvinhac, un ex-marquis, un ci-devant, qui s'intitule lui-même « l'apologiste de la Commune et le défenseur infatigable des déportés de Nouméa. »

Il raconte qu'il est allé s'inspirer au milieu des ruines du palais des Tuileries et qu'il a éprouvé les plus douces émotions en pensant au courage que les victimes du 18 Mars avaient eu pour accomplir cet acte de justice.

« Nos aïeux du 10 août, s'est écrié ce Vandale, ont pris les Tuileries, nos frères du 18 Mars ont complété l'œuvre de leurs ancêtres. »

Et l'on musèle les chiens !!!

On annonce que des poursuites judiciaires sont exercées contre deux orateurs du banquet du 10 août. Les délits relevés sont : 1° injures contre le gouvernement et ses ministres ; 2° apologie de la Commune et de faits qualifiés crimes.

Un conseiller général a refusé la croix de la Légion-d'Honneur, très-fier sans doute d'imiter le citoyen Courbet. La *Marseillaise* l'approuve : « Quand on voit, dit-elle, tant de pieds-plats courber l'échine pour obtenir un bout de ruban, on ne peut que féliciter les citoyens qui dédaignent les distinctions honorifiques. »

Le journal communard qui affecte un tel mépris pour les distinctions honorifiques oublie que ses amis, aussitôt qu'ils en peuvent saisir l'occasion, se couvrent de rubans, de galons, de décorations et d'uniformes éblouissants.

Les organes républicains continuent à garder le plus prudent silence sur l'affaire Jacotin. Le mot d'ordre a été donné, il est fidèlement suivi, paraît-il ; on ne dira rien, absolument rien sur une affaire qui semblait mériter cependant des éclaircissements, et par sa nature même, et par le personnage qui en a été l'acteur. Le public avait le droit d'être renseigné, on se tait. Un républicain, magistrat et sénateur, est accusé publiquement de tricher au jeu. La presse républicaine garde un silence peu habile à coup sûr et singulièrement compromettant pour celui qu'elle veut défendre. Et cependant, selon la juste remarque d'un de nos confrères, si, dans le dernier village de France, un maître d'école congréganiste ou une sœur de charité mettent quelque écolier en pénitence, tous les journaux républicains s'empressent de dénoncer le fait à l'Europe.

La 1<sup>re</sup> série des instituteurs appelés à l'Exposition universelle est arrivée à Paris hier 15 août et en partira le 22. La 2<sup>e</sup> série arrivera le 25 et partira le 1<sup>er</sup> septembre.

Le ministre de l'instruction publique a décidé que, pendant leur séjour à Paris, la Comédie-Française donnerait deux repré-

sentations consacrées au répertoire classique, et pour chacune desquelles six cents places seraient mises à leur disposition. La première de ces représentations, fixée au 18 août prochain, se composera de *Cinna* et *les Fourberies de Scapin* ; la seconde, de *Britannicus* et *les Plaideurs*.

Le Maréchal a invité à déjeuner à Versailles tous les ministres présents à Paris. L'objet principal de cette réunion a été, croyons-nous, d'arrêter en principe le programme des préparatifs à faire à l'occasion de l'arrivée à Paris de la reine Victoria, de l'empereur François-Joseph, du roi et de la reine d'Italie, du roi des Belges, et, très-probablement aussi, celle du roi de Hollande.

Comme ces visites royales coïncideront avec la date de la distribution des récompenses, que le Maréchal et les ministres ont définitivement fixée au 18 septembre au lieu du 19, on a donc arrêté, sur le désir du Maréchal-Président, qu'à cette occasion, il y aurait, dans la soirée du 17, la veille de la grande fête, grande sérénade donnée par tous les régiments, sur la place de la Concorde, aux augustes visiteurs.

Le lendemain soir, 18, illumination féerique par l'électricité et les feux de bengale sur les deux rives de la Seine et sur la Seine avec retraite aux flambeaux de plusieurs régiments montés sur des gondoles.

Le 19, grande revue à Vincennes, et, le soir, dîner de gala et réception à l'Élysée.

Le troisième jour, c'est-à-dire le 20, fête militaire et grandes illuminations féeriques des eaux à Versailles, précédées d'un dîner de gala et suivies d'un bal auquel seront invitées 30,000 personnes. Les ordres pour l'exécution de ces fêtes ont été déjà donnés depuis et les préparatifs vont commencer dès aujourd'hui.

A l'occasion de la solennité de la distribution des récompenses aux exposants, de nouvelles nominations dans la Légion-d'Honneur seront faites dans différents ministères. A l'intérieur, quelques personnes oubliées, le mois dernier, verront leurs noms publiés à l'*Officiel* dans la seconde quinzaine de septembre.

### UNE NOUVELLE DÉCORATION.

Un de nos sous-secrétaires d'État, auquel ses occupations laissent beaucoup de loisirs, a formé le projet de proposer la création d'un nouvel ordre de chevalerie qui serait spécialement destiné à récompenser les mérites dans la vie civile. On a déjà parlé de ce projet qui a été fort bien accueilli dans le monde républicain qui ne serait pas fâché d'avoir un nouvel ordre de chevalerie à l'actif de la République.

Les iconoclastes marseillais sont dans la joie ! Le buste de Napoléon I<sup>er</sup>, qui se trouvait au haut du cours Bonaparte, a été enlevé, conformément à la décision du conseil municipal, et remplacé par celui du sculpteur Puget. Et d'un !

Nous lisons dans le *Français* :

« La nouvelle donnée par le *Constitution-*

nel au sujet du prince Louis-Napoléon et de l'exécution de l'article 5 du traité de Prague, a trouvé de toutes parts des incrédules, et nous ne l'avons reproduite qu'à titre de renseignement. Il faut cependant faire remarquer que l'exactitude de cette nouvelle si extraordinaire est de nouveau affirmée par le *Constitutionnel*, et qu'elle est confirmée dans une certaine mesure par un correspondant du *Journal de Genève*.

« Vous avez lu, écrit ce correspondant, qu'une commission d'officiers allemands va, pour la première fois depuis la guerre, venir assister à nos manœuvres d'automne. C'est là un signe assez sensible des relations normales qui se sont renouées entre la France et la Prusse. Est-il vrai cependant que M. de Bismarck ait favorisé de ses bons offices le mariage plus que jamais annoncé du prince impérial et de la troisième fille du roi de Danemark? L'affaire, conformément à ce que je croyais savoir déjà l'autre jour, serait à présent décidée, et l'autre jour, non-seulement grâce au concours des familles régnantes de Russie et d'Angleterre, mais, en outre, avec l'aide du chancelier allemand qui aurait promis à cette occasion une demi-exécution du fameux article 5 du traité de Prague. »

« N'ayant pas actuellement parmi nos amis d'homme qui possède tous les secrets politiques de l'Europe », nous ne pouvons savoir ce qu'il y a de vrai dans les informations du *Constitutionnel* et du *Journal de Genève*, mais les rédacteurs de la *République française*, qui sont mieux renseignés que nous, devraient bien nous donner quelques explications. »

Au nombre des femmes décorées de la Légion-d'Honneur, on a oublié le nom de lady Pigot, femme de sir Robert Pigot, grand propriétaire dans le Cambridgeshire, qui a reçu la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, pour son dévouement dans les ambulances françaises pendant la guerre de 1870-71.

Dans un coin reculé du Trocadéro, se trouve un buffet tenu par une femme aussi vaillante que modeste. M<sup>me</sup> Calvet porte huit décorations obtenues par des traits de courage et parfois par des actions d'éclat; c'est assez dire que son histoire offre un vif intérêt.

A l'âge de 16 ans, elle était cantinière du 4<sup>e</sup> régiment de zouaves; c'est en cette qualité qu'elle a fait la campagne de Crimée, en 1855, où elle a reçu sa première médaille; la campagne de Kabylie, en 1857; la campagne d'Italie, en 1859. En 1860, elle a fait l'expédition de Syrie, et, en 1862, celle du Mexique: troisième médaille.

Dans la dernière guerre, 1870-1871, M<sup>me</sup> Calvet s'est engagée comme volontaire, c'est-à-dire à ses frais dans les ambulances volantes. Pour le courage avec lequel elle allait soigner les blessés sous les balles, elle a été décorée de la croix de Genève; une médaille d'encouragement au bien lui a été décernée, ainsi que la médaille de la Société des ex-militaires.

Une excellente mesure a été prise par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Elle a décidé que, dans les compartiments de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe de tous les trains de plaisir, il ne serait placé que 8 voyageurs au lieu de 10, nombre réglementaire pour les trains ordinaires.

A Paris, une nouvelle ordonnance du préfet de police concernant les chiens vient d'être affichée: il n'est plus question de muselière, bien qu'aucun article spécial de l'ordonnance n'en autorise la suppression; il est dit seulement que tous les chiens errants sur la voie publique ou tenus en laisse doivent être porteurs d'une plaque de métal indiquant le nom et l'adresse de leurs propriétaires; les chiens courants et chiens de chasse sont exceptés de cette disposition, bien qu'ils doivent porter une marque indicative de leurs propriétaires. Tous les chiens en état de contravention seront impitoyablement pris.

La semaine dernière a commencé l'immersion du câble qui doit relier la France à

la Corse et qui atterrira à Antibes. Par suite de l'absence de tout moyen télégraphique reliant la Corse au continent, les dépêches de France en destination de ce pays étaient obligées de passer par Livourne pour être expédiées par le câble qui relie cette ville à Bastia.

## Etranger.

La lutte continue en Bosnie entre les Autrichiens et les insurgés. L'objectif des premiers est la ville de Serajevo.

Serajevo, capitale de la Bosnie et de l'Herzégovine, principal centre insurrectionnel, est une ville fort importante de 45,000 habitants. C'est le vrai centre de la noblesse musulmane en Bosnie.

On sait qu'il s'y est installé un « gouvernement national », dont le chef est le derviche Hadji-Lodja, promoteur de l'insurrection. Ce gouvernement a appelé aux armes, sous peine de mort, tous les hommes de 17 à 60 ans, et a imposé une contribution de guerre. Une partie des troupes régulières s'est soumise, de gré ou de force, au gouvernement d'Hadji-Lodja.

Quatre divisions autrichiennes se dirigent par un mouvement concentrique sur Serajevo. La sixième, à laquelle est attaché le quartier-général du général en chef Philippovitch, est celle qui rencontre le plus d'obstacles. Elle s'avance sur un terrain difficile, et c'est contre elle que les insurgés de Serajevo paraissent surtout diriger leurs efforts. Elle vient de franchir le défilé de Zeptsé, après des combats assez importants, et elle va avoir à passer par le défilé de Vrandouk.

La 7<sup>e</sup> division, commandée par le duc de Wurtemberg, dont nous avons signalé l'entrée à faitse, le 7, après deux jours de lutte, cherche à gagner Travnik et à se joindre avec Philippovitch pour l'aider à s'emparer du défilé de Vrandouk et marcher sur la capitale de la Bosnie.

La 48<sup>e</sup> division, sous les ordres d'Ivanovitch, a dépassé Mostar et continue son mouvement en avant sans être inquiétée.

Quant à la 20<sup>e</sup> division, général Szaparii, elle vient du nord-est et était ces jours derniers à Gracanitz; elle exécute une marche de flanc, parallèlement aux troupes de Philippovitch, entre la Bosnie et la frontière serbe, et, par conséquent, dans la direction de Serajevo.

Un télégramme de Syra nous fait connaître qu'au commencement de la semaine, Ghazi Osman-Pacha a prié le comte Zichy, de la part du sultan, de vouloir bien intervenir dans le but d'arrêter la marche des Autrichiens jusqu'à ce que l'effervescence fût calmée en Bosnie. Le comte Zichy, cédant à ces sollicitations, a télégraphié au comte Andrassy qui a refusé en alléguant qu'un pareil arrêt encouragerait la résistance des insurgés. Le même jour, le sultan avait télégraphié à la reine d'Angleterre pour lui demander le même service, mais la reine a refusé en disant qu'il lui était impossible de s'opposer à l'exécution d'une clause du traité de Berlin.

Le *Times*, plus sévère encore pour la Porte, prétend que la Grèce est pleinement autorisée à demander que les propositions du Congrès ne restent pas lettre morte, et que lord Beaconsfield s'exposerait aux plus graves accusations, s'il n'insistait pas auprès de la Porte pour qu'elle obéisse aux recommandations du Congrès.

En Arménie, la lutte a commencé entre les Russes et les Lazes.

D'après une dépêche adressée de Constantinople à l'*Evening Standard*, le général Kornandoff se préparait à marcher sur Batoûm, mais il a ajourné son départ de quelques jours, par suite de l'attitude menaçante de la population.

On assure que les Lazes sont au nombre de 60,000. D'après leurs télégrammes à Saint-Petersbourg, à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, ils combattront les Russes sous la conduite de chefs anglais.

BELGIQUE. — C'est le 24 août que seront célébrées à Bruxelles les noces d'argent du roi et de la reine des Belges.

A cette occasion, le pays sera en fête pendant quatre jours.

Un million de dames ont ouvert une sous-

cription destinée à offrir à la reine quelques souvenirs de ses sujettes.

Ces souvenirs consistent en une couronne en argent garnie de brillants et une magnifique traîne en dentelle aux armes des neuf provinces belges.

C'est le 22 août que ces cadeaux seront remis à la reine par une députation composée d'une déléguée des 2,046 communes belges.

## Chronique militaire.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Concours de 1878.

Les épreuves écrites pour l'admission à l'École spéciale militaire ayant été faites par toute la France les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 3 juin, les examens oraux, dont l'ouverture a eu lieu à Paris le 5 juillet, continueront dans les départements à dater du 22 août courant.

Sur la seule publication du présent avis, les candidats doivent se tenir pour avertis et se rendre dans celui des centres où ils ont le droit de subir les épreuves orales.

Les candidats de chaque centre devront se présenter à sept heures du matin, aux jours indiqués, dans les locaux affectés ordinairement aux examens. Il sera fait un appel de ces candidats et les épreuves commenceront immédiatement après cet appel.

Chaque candidat subit les examens par devant cinq examinateurs, dont trois l'interrogent sur les parties scientifiques, les deux autres sur les parties littéraires.

A Poitiers, où doivent se rendre les jeunes gens de Maine-et-Loire, les examens commencent le 31 août.

LES MANŒUVRES DE GUERRE.

Le *Journal des Débats*, à l'occasion des manœuvres qui vont avoir lieu dans les premiers jours de septembre, pour le 4<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier général est au Mans, et qui se termineront par une grande revue passée le 15, au polygone de Vincennes, émet quelques réflexions dont il importe de connaître la justesse :

« La revue annoncée pour le 15 septembre au polygone de Vincennes, au lieu d'être elle-même le but, ne sera que le couronnement de toute une série de manœuvres et d'exercices utiles pour les soldats, pour les officiers, pour l'administration et pour le commandement. Le 4<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier général est au Mans, et qui comprend la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> division d'infanterie, la 4<sup>e</sup> brigade de cavalerie et la 4<sup>e</sup> brigade d'artillerie, sera soumis à une expérience complète de mobilisation qui s'étendra aux départements d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe, à l'arrondissement de Rambouillet, au département de Seine-et-Oise, aux cantons de Villejuif et de Sceaux, aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Paris, territoires qui forment la circonscription du corps d'armée.

Toutes ces troupes, une fois la mobilisation faite et l'effectif des compagnies porté à 200 hommes par l'incorporation des réservistes, seront concentrées dans les environs de Paris par une série de marches et de mouvements soit par les routes, soit en chemin de fer; et un simulacre d'action s'engagera vers le cours inférieur de la Marne. Cette manœuvre sur un grand pied est une innovation dont il convient de féliciter le ministre de la guerre et son état-major général. C'est par des travaux de ce genre que les chefs supérieurs et les agents de l'administration à tous les degrés pourront s'habituer aux mouvements rapides et compliqués que nécessite la guerre moderne.

Les soldats, de leur côté, prendront l'habitude de se résigner à des fatigues dont il leur sera impossible de comprendre toujours l'utilité immédiate; cette résignation est ce qui importe le plus pour le moral d'une troupe. Quant aux curieux qui ne manqueront pas de se rendre au polygone de Vincennes pour assister à la revue finale, l'aspect des soldats brunis par le grand air et le soleil, et la vue des uniformes ternis par les marches ou dans les cantonnements leur rappelleront que l'armée n'est pas un objet de luxe ou de parade, mais qu'elle est d'autant plus belle qu'elle se rapproche davantage des conditions de l'état de guerre pour lequel seulement on l'instruit et on l'entretient. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LA FÊTE DE L'ASSOMPTION.

L'Eglise catholique célèbre dans ce jour solennel la mort, la résurrection et l'entrée triomphante de la sainte Vierge dans le ciel.

Cette fête est particulièrement solennisée et célébrée en France depuis l'année 1638. Le roi Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et le royaume de France sous la protection de la sainte Vierge. Ce vœu fut solennellement renouvelé, en 1738, par Louis XV.

Pour perpétuer la mémoire de cette consécration, Louis XIII ordonna par édit que tous les ans aurait lieu une procession générale à Notre-Dame de Paris, le jour de l'Assomption. Cet édit fut rendu ensuite d'un vœu du Roi et pour remercier Dieu de lui avoir donné un enfant après vingt-deux ans de mariage. Louis XIV naquit, en effet, le 5 septembre suivant.

La procession eut lieu pour le jour de l'Assomption, 15 août 1638. Le vœu de Louis XIII s'est continué jusqu'à nos jours, et chaque année la France chrétienne fête la Vierge à laquelle elle a été vouée par ses Rois. (Assemblée nationale.)

A Saumur, hier, les pèlerins ont afflué, comme tous les ans, à l'antique sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers. Chaque famille vient, en cette grande fête de l'Assomption, à aller invoquer Marie et à placer sous sa protection tous ceux qui lui sont chers.

Le soir, la procession commémorative du vœu de Louis XIII s'est rendue, suivant l'usage, nombreuse et recueillie, de l'église Saint-Pierre à celle de Notre-Dame de Nantilly.

LE NOM DE MARIE.

Nomen — Numen!

Sous ce titre, plusieurs journaux ont publié avant-hier les lignes suivantes, empruntées à la *Patrie* :

« C'est demain que l'on fête la Vierge Marie. Paris est plein de fleurs. Le nombre des femmes qui portent le doux nom de Marie est considérable. C'est qu'il en est de ce nom comme du pain: il est commun à la patricienne et à la fille du peuple. Bien des souveraines se sont appelées de ce nom, et dans les villages il est si répandu! — Voyez-vous cet œuf, nous disait une brave villageoise qui répondait précisément à ce nom, une reine n'en mange pas de meilleurs; peut-être même j'en ai de plus frais que les siens.

On sait que le nom de Marie est formé des mêmes lettres que le mot aimer. Ce n'est pas seulement ce qui l'a tant généralisé. Le culte de la Vierge est si beau et si poétique. Le nom de Marie est porté même par des hommes. Il y a de jeunes étudiants qui avaient une passion aussi fervente que platonique pour le romancier Marie Aycard, qu'ils croyaient être une demoiselle; et l'on n'a pas oublié cet Anglais qui demanda à M. Léon Escudier la main de Mademoiselle Marie, sa sœur.

Prononcez tout haut le nom de Marie devant un groupe de fillettes, il y en aura un bon tiers qui se retourneront. Et pourtant ce n'est pas la variété qui fait défaut aux noms de femmes. On les emprunte à toute chose: aux fleurs, comme Rose, Marguerite, Hortense; aux pierres, comme Agathe; aux vertus, comme Clémence, Prudence; aux sentiments, comme Aimée, Désirée; aux localités, comme Nancy; au rang, comme Reine, etc.; sans compter toutes les saintes du calendrier, les vierges et les martyres.

On les demande aussi à la mythologie, comme Aglaé, Euphrosine; il est vrai que ce sont les noms des Grâces; on ne prend jamais ceux des muses, bien que je connaisse un astronome qui désire avoir une fille, rien que pour l'appeler Uranie! Inutile de dire qu'on ne les emprunte ni aux Parques, ni aux Furies... Et pourtant il y a de vieilles femmes acariâtres et laides qui pourraient changer, au déclin de la vie, leur nom d'Angèle ou de Séraphine contre ceux d'Atropos et de Tisiphoné!... Sans compter des Blanche qui sont d'une belle teinte Cochinat tendre, et des Virginie qui traînent derrière elles une demi-douzaine de marmois.

Le nom de Marie peut être porté à tout âge et par toutes les femmes, jolies ou non, blanches ou brunes, petites ou grandes.

#### MAIRIE DE MONTILLIERS.

FÊTE donnée par la commune de Montilliers, à la réunion du Comice Agricole de l'arrondissement de Saumur, dimanche 18 août.

3 heures. — Courses en sacs, Bains russes, Meuniers californiens, Jeux divers.  
8 heures. — Ascension d'un ballon. — Feu d'artifice tiré par M. Vincent jeune, d'Angers.

La Société musicale de Vihiers exécutera, pendant la fête, des morceaux choisis de son répertoire.

Les marchands étalagistes qui se présenteront trouveront aide et protection.

#### LES SAPEURS-POMPIERS.

On sait que le règlement d'administration publique du 29 décembre 1875, sur les sapeurs-pompiers, dispose que les corps existants devront être réorganisés, conformément aux prescriptions nouvelles, dans le délai maximum d'une année.

Par suite de difficultés diverses, cette disposition n'a pu recevoir partout son exécution, mais, bien que des lenteurs se soient produites, le travail de réorganisation est à peu près terminé, et il s'agit aujourd'hui d'en connaître les résultats.

A cet effet, M. le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, vient d'adresser aux préfets une circulaire les invitant à faire dresser un état des corps de sapeurs-pompiers qui ont été réorganisés, avec indication de l'effectif et du matériel.

Le ministre rappelle en même temps les ordres antérieurement donnés pour la réintégration des armes remises aux sapeurs-pompiers et restées sans emploi. Après le 20 octobre prochain, les communes seront constituées débitrices des sommes auxquelles ces armes auront été évaluées.

La chasse sera ouverte, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 4<sup>e</sup> septembre prochain.

#### POITIERS.

Avant-hier mercredi ont commencé les exercices de tir au canon à longue portée, au polygone de Biard, à Poitiers.

On sait que les cibles sont placées à 8 et 9,000 mètres de la ligne de tir; ces exercices offrent en conséquence le plus grand intérêt et seront suivis avec beaucoup d'attention par tout le corps des officiers d'artillerie.

Chaque canon tirera 25 coups à l'heure et il y aura une batterie complète en ligne.

La pêche de la sardine continue à être par trop abondante, dit le *Journal du Morbihan*; les usines sont obligées d'en refuser, et les pêcheurs la donnent à des prix assez minimes pour que les marchandes au détail puissent la livrer aux consommateurs au prix de 0 fr. 40 le cent. Il y a longtemps que pareil fait ne s'était vu.

Le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc vient de condamner à des peines variant de trois mois à deux ans de prison, une bande d'individus (4 hommes et 1 femme) qui, sous l'apparence de marchands ambulants, ont exploité effrontément plusieurs communes des Côtes-du-Nord.

Ces audacieux escrocs, qui colportaient du drap, annonçaient des tissus à des prix impossibles et promettaient des pièces de toile par-dessus le marché.

Cette affaire a causé une certaine émotion à Saint-Brieuc et prouve une fois de plus que les acheteurs feraient beaucoup mieux de donner la préférence aux commerçants du pays, que de s'adresser aux oiseaux de passage dont le vol, comme dit la *Gazette de Bretagne*, n'est pas de nature à inspirer confiance.

#### CLOTURE DE LA VOIE DES CHEMINS DE FER.

Les Compagnies de chemin de fer d'intérêt général doivent établir, en bordure de la voie ferrée, une clôture. Quel est le rôle de cette clôture? Beaucoup de personnes croient qu'elle a été imposée aux Compagnies en vue de l'utilité des propriétés voisines. C'est une erreur; la clôture ré-

glementaire est surtout destinée à marquer l'enceinte du terrain cédé aux Compagnies et à la séparer des héritages limitrophes. Il en résulte que la clôture n'a pas été faite pour empêcher l'introduction violente des personnes et des animaux sur la ligne.

Ceci étant posé, on comprendra facilement que le propriétaire d'animaux qui se seraient introduits violemment sur la voie et qui auraient été blessés ou tués par le passage d'un train, n'a aucun droit à des dommages-intérêts pour la perte de ses animaux.

C'est, au contraire, la Compagnie du chemin de fer qui pourrait réclamer une indemnité pour bris de clôture. De plus, le fait d'avoir laissé des animaux s'introduire sur la voie ferrée est une contravention de grande voirie dont le propriétaire est responsable.

Les tribunaux ont été souvent appelés à se prononcer sur cette question, et ils n'ont jamais hésité à répondre dans le sens que nous venons d'indiquer.

Voici, par exemple, quelques passages d'un jugement rendu, le 20 décembre dernier, par le tribunal civil de la Seine, contre un propriétaire qui réclamait des dommages-intérêts à une Compagnie de chemin de fer, parce qu'un train avait broyé deux vaches qui, s'échappant de l'herbage où elles pâturaient, s'étaient introduites sur la voie :

« Attendu, en principe, qu'une clôture établie par un propriétaire sur son fond a pour objet l'utilité de ce propriétaire et non pas celle des voisins ;

« Attendu que les lois et règlements administratifs n'ont pas imposé à la Compagnie l'obligation de placer à ses frais les clôtures d'une solidité telle qu'elles puissent résister aux efforts des animaux de l'espèce bovine ;

« Que les clôtures des voies ferrées ne sont pas exigées dans ce but ;

« Attendu, en un mot, que les clôtures en question sont destinées à marquer l'enceinte du terrain cédé aux Compagnies et pour le séparer des héritages limitrophes, mais n'ont pas été installées, à moins de conventions particulières, pour empêcher une introduction violente sur la ligne et pour arrêter le choc des animaux ou des personnes ;

« Attendu d'ailleurs qu'il est prudent, pour les herbagers, soit de fermer, par des barrières suffisantes, les pâturages riverains, soit de faire surveiller leurs bestiaux, et que G..., agissant ainsi à ses risques et périls, a mis et laissé en liberté ses vaches dans un pacage bordant la voie et non pourvu, par le propriétaire du sol, de clôtures assez fortes pour arrêter leur sortie ;

« Attendu que ce défaut de précautions a été la cause déterminante de l'accident, et que la Compagnie ne saurait être responsable du dommage occasionné par le fait du demandeur. »

#### L'EXPOSITION

##### 48<sup>e</sup> LETTRE DE PARIS.

Le premier pavillon des Annexes, du côté de l'avenue de La Bourdonnaye, comprend le matériel et les procédés des exploitations rurales et forestières, c'est-à-dire tous les outils, instruments, machines et appareils servant à l'ensemencement et plantations, à la récolte et conservation des produits de la culture, charrues, semoirs, locomobiles, etc.

Viennent ensuite le matériel des sucreries, raffineries, distilleries et les fabriques des produits alimentaires.

Plus loin les cornues, ustensiles et appareils de laboratoires pour les produits chimiques, de la pharmacie et de la tannerie.

Et, dans le jardin, le beau pavillon des eaux minérales de toute la France, où l'on vous sert l'espèce que vous désirez à raison de 45 centimes le verre; vitrines immenses et bien étagées, contenant bouteilles, flacons, stalactites et cristallisations.

Ici les générateurs, au nombre de cinq, pour produire et transmettre la vapeur à la galerie des machines.

Puis enfin le pavillon de la *Dégustation des vins*, où l'on voit exposé le matériel servant à la fabrication des vins de Champagne, et où la préparation des vins s'effectue devant le public. Là, tout amateur peut demander à goûter des crus qu'il désire, voire même des crus qu'il n'achètera pas, à coup sûr; mais le Français est généreux, chacun sait ça.

Sur le côté, le pavillon de la Presse, le Service médical, la Poste et le Télégraphe,

et nous sommes à la porte Rapp, à mi-chemin de l'Ecole militaire, au milieu de l'Exposition.

De l'autre côté de la porte d'entrée, le grand bâtiment de l'Administration dirigeante, et la deuxième partie des Annexes.

N'omettons point cependant de dire que, pendant cette première excursion, nous avons longé l'EXPOSITION OUVRIÈRE qui mérite une bonne visite, mais qui, étant œuvre particulière, est, pour ce motif, placée en dehors du Champ-de-Mars.

Le deuxième pavillon des Annexes comprend tout d'abord le matériel et les procédés de la Télégraphie, fils, bobines, sonnerie, conducteurs, etc., etc. Tous les appareils connus y sont représentés, mais les plus remarquables, à notre avis, sont l'appareil Baudot, qui peut transmettre, par un même fil, 240 dépêches à l'heure, reproduites en caractères typographiques, et l'appareil Meyer, qui transmet jusqu'à 8 dépêches à la fois par un même fil.

Ah! si nos aïeux revenaient à la vie! quelle ne serait pas leur stupéfaction, leur épouvante même devant ces merveilles qui s'appellent Locomotives, Télégraphes, Gaz électrique et Téléphones!

Une autre curiosité, faite pour frapper également l'imagination, c'est l'Exploitation des mines, que vous voyez là, dans la classe suivante, par les puits de descente, la coupe des mines, les gisements des charbons, les outils des mineurs, leur costume, leurs lampes de sûreté, les chariots de transport, les ventilateurs, etc.

La classe suivante n'étonne pas moins le visiteur, car elle renferme les belles et majestueuses machines hydrauliques, élévatoires, les pompes, roues et turbines, aussi bien que les machines à gaz et celles à air.

Vient ensuite le Matériel des chemins de fer, où, à côté des voitures-nouveauté et wagons-salon, on voit des locomotives à grande vitesse qui effectuent jusqu'à 90 lieues à l'heure.

Enfin notre excursion se terminera par le matériel de la Papeterie. On peut suivre, là, la fabrication du papier, depuis la première manipulation du chiffon jusqu'au moment où il est complètement transformé en papier; et croyez que c'est une des études les plus curieuses que l'on puisse faire. Pour notre part, nous qui l'avons déjà suivie autrefois à Toulouse, nous prenons encore le plus vif plaisir à cette belle et attrayante fabrication.

P. PROUTEAU (de Saumur),  
Directeur-propriétaire du journal parisien  
*La Prime.*

#### Faits divers.

Un horrible assassinat a été commis, dimanche dernier, à Pommiers, près d'Anse (Rhône) :

Un des vigneron de M. de Villarsen, le nommé Vermorel, âgé de 30 ans, a tué, à coups de hache, sa femme âgée de vingt-quatre ans.

Vermorel et sa femme n'habitaient la commune de Pommiers que depuis le mois de novembre dernier. Ils vivaient assez modestement.

Cependant les voisins assurent qu'ils se querelaient souvent, surtout lorsque le mari, qui aimait à boire, faisait dans sa cave des stations trop prolongées.

Dimanche soir, Vermorel, accompagné de ses deux enfants en bas âge, entra chez sa voisine, M<sup>me</sup> Chometton, et lui dit :

— Je vous amène mes enfants. Gardez-les. J'ai tué ma femme.

Et, d'un pas tranquille, il sortit et alla chez un autre voisin, à qui il demanda un verre d'eau-de-vie.

— Ce sera le dernier, ajouta-t-il.

Pendant ce temps, la femme Chometton, qui était entrée dans la maison de Vermorel, se mit à crier « à l'assassin ». Tous les habitants du village ne tardèrent pas à accourir.

Un affreux spectacle s'offrit à leurs regards.

La femme Vermorel était étendue sans vie au milieu de son appartement. Elle portait sur le cou cinq plaies béantes d'où le sang s'échappait en abondance.

La tête était presque entièrement séparée du tronc.

Vermorel fut arrêté immédiatement par ses voisins et gardé à vue en attendant l'arrivée de la gendarmerie, qu'on était allé chercher à Anse.

L'assassin n'opposa aucune résistance, il se contenta de répondre : « Il n'y a plus de remède. »

La *Tages presse* emprunte au rapport de la Société médicale de Londres le compte rendu de l'opération suivante pratiquée par le docteur Mac Hardy, à l'aide d'un électro-aimant :

Un maréchal-ferrant avait reçu dans l'œil une paillette de fer qui avait pénétré par la pupille jusque dans la lentille. Tous les moyens employés pour enlever la paillette avaient été inutiles et ne faisaient qu'augmenter les souffrances du patient. Le docteur Mac Hardy, qui apprit ce cas, conçut l'idée de tenter l'opération à l'aide de la force magnétique. On plaça un électro-aimant dans le rayon des courants d'un appareil Grove, et on l'approcha lentement de la cornée. L'opération réussit au-delà de toute attente. Déjà, à la distance de quatre pouces (11 centimètres), la paillette tomba de la lentille dans la chambre antérieure de l'œil, d'où elle fut facilement retirée.

Un aveugle marche entraîné par son conducteur, qui est un gamin.

— Ayez pitié d'un pauvre aveugle! fait l'infirme.

Puis, s'interrompant brusquement, et tout bas :

— Ote ta casquette, voilà un monsieur.

Et, reprenant sa psalmodie :

— Ayez pitié d'un pauvre aveugle!...

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES, à primes fixes, contre l'INCENDIE et le CHOMAGE en résultant, désire un représentant à Saumur.

Fortes remises.

S'adresser à M. DELMAS, son inspecteur, hôtel de Londres, de 1 heure à 5 heures.

Changement de domicile. — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
DES  
BANQUES DÉPARTEMENTALES  
—  
SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : UN MILLION  
62, rue de Provence, à Paris.  
—  
 Succursale à Saumur, 4, place de la Blange.

#### OPÉRATIONS.

Les ordres d'Achats et de Ventes AU COMPTANT, de toutes valeurs cotées ou non, exécutés au mieux des intérêts des clients, sont effectués au tarif officiel de 4 fr. 25 par 4,000 fr. — Courtage : 0,25 c. par titre de 200 fr. — Minimum de courtage de l'opération : 4 fr.

Les ordres d'Achats et de Ventes A TERME sont exécutés au tarif du courtage officiel, moyennant versement de garantie de 5 0/0 pour les fonds d'Etat français et d'un acompte de 10 0/0 pour les autres valeurs.

La Société reçoit les fonds en DÉPÔTS et COMPTES COURANTS : pour 1 à 3 mois, elle paie l'intérêt à raison de 2 0/0 l'an; pour plus, 3 65 0/0.

L'encaissement des coupons a lieu moyennant 0,25 c. 0/0 de commission. Il est gratuit pour les actionnaires et clients.

Souscription sans frais pour le compte des clients à toutes émissions de rentes, actions et obligations.

Renseignements gratuits aux actionnaires et clients sur toute affaire financière, tirages des valeurs à lots, etc.

Remise, sur demande, d'une notice détaillée sur les opérations de la Société.

AVIS  
La Société paie tous COUPONS échus ou à échoir en JUILLET et AOUT, sans bordereaux ni classement.  
(Envoyer fonds, titres et coupons par lettres chargées ou recommandées, à M. le directeur des BANQUES DÉPARTEMENTALES, 4, place de la Blange, Saumur.)  
LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIERE  
Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.  
La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-

**Idiosyncrasies**, gastrites, gastroentérites, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), darras, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes; hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cièrre du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, calarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalés-cièrre m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cièrre m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consommation pul-

monaire avec toux; vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cièrre, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cièrre chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHAN-TEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plan-lagenet; BRETAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCH-MANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDAGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, 24 juin 1878.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOUT 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....			76 30	Crédit Foncier colonial, 300 fr.			375	Canal de Suez .....			753 75
3 % amortissable .....			80 30	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			787 50	Crédit Mobilier esp. ....			772 50
4 1/2 % .....			108	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. ....			665	Société autrichienne. ....			316 25
5 % .....			110 77	Crédit Mobilier .....			460	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. paré.			500	Crédit Foncier d'Autriche ..			462 50	Orléans .....			355 50
Dép. de la Seine, emprunt 1857			392	Charentes, 500 fr. t. p. ....			690	Paris-Lyon-Méditerranée ..			313 75
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			517	Est .....			1090	Nord .....			351
— 1865, 4 1/2 % .....			524	Paris-Lyon-Méditerranée ..			1090	Nord .....			350
— 1869, 3 % .....			407	Midi .....			828 75	Ouest .....			350
— 1871, 3 % .....			398 50	Nord .....			1368 75	Midi .....			350
— 1875, 4 % .....			510	Orléans .....			1183 75	Charentes .....			384 25
— 1876, 4 % .....			510 50	Ouest .....			767 50	C <sup>o</sup> Canaux agricoles. ....			376 25
Banque de France .....			3110	Compagnie parisienne du Gaz.			1317 50	Canal de Suez .....			562
Comptoir d'escompte .....			242 50	C. gén. Transatlantique .....			500				
Crédit agricole, 200 f. p. ....			475								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 — 45 — —	
6 — 45 — —		9 — 1 — —	
9 — 1 — —		1 — 25 — soir.	
1 — 25 — soir.		4 — 10 — —	
4 — 10 — —		7 — 15 — —	
7 — 15 — —		10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Tours :	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.		8 — 31 — —	
8 — 31 — —		9 — 40 — —	
9 — 40 — —		12 — 40 — soir.	
12 — 40 — soir.		4 — 44 — —	
4 — 44 — —		10 — 38 — —	
10 — 38 — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>o</sup> CLOUARD et de M<sup>o</sup> MÉ-HOUAS, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

En l'étude de M<sup>o</sup> CLOUARD,

Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1878, à midi.

**PROPRIÉTÉ**

Au Pont-Fouchard, commune de Baugeux,

Appartenant aux héritiers Bineau, comprenant maison d'habitation, magasin, hangar, cour, jardin, vigne, d'une contenance de 19 ares. S'adresser auxdits notaires.

Etude de M<sup>o</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M<sup>me</sup> Bontemps-Rochat;  
2<sup>o</sup> Une Propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Baugeux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.

Pour traiter, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve BONTÉMPES-DESROCHES, à Brain, et audit M<sup>o</sup> GUÉRET. (309)

Etude de M<sup>o</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

**UN MOULIN A EAU**

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Appelé le MOULIN-NEUF,

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain.

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.

Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

**A LOUER DE SUITE**

**UNE MAISON**

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

**A VENDRE**

**PLUSIEURS ACTIONS**

De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'une.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN ET SERVITUDES

Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à LACHAUME, archangeur, rue Nationale, 49, à Saumur.

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.

S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Huraudières.

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

M<sup>o</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

**VIN DE PROPRIÉTAIRE.**

Garanti naturel et non plâtré.

L'expédition franco de fût, de régie et de port, mès Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 14 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

**MAGASINS DE LA GLANEUSE**

**MERCERIE ET MODES**

Rue Saint-Jean, à Saumur.

**E. SABATIER**

Demande un garçon de magasin.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**

DENTISTE,

Place de la Billange, n° 4.

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beau-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Déslys, R. de Navory, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Viérgé, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun; les volumes suivants, 3 fr. 42, 6 fr., et 7, 50 francs. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

**Complément facultatif du MUSÉE.**

**MODES VRAIES**

**TRAVAIL EN FAMILLE**

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux : rue Saint-Roch, 29. 45<sup>e</sup> Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

**MUSÉE SEUL :**

Paris .....

Départements .....

MUSÉE et MODES réunis : Paris .....

Départements .....

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>o</sup> V<sup>o</sup> LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

**NOTICES ARCHÉOLOGIQUES**

Par G. D'ESPINAY, Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série : **MONUMENTS D'ANGERS**

Deuxième série : **SAUMUR ET SES ENVIRONS**

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

En vente chez tous les libraires :

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES

**ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR**

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE**

ET

**DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,